



Concours d'Élégance Traction Avant Citroën

Règlement Général

- 1- Un concours d'élégance Traction est organisé, en collaboration avec le Château de Berne, le dimanche 5 mai 2013, sur le site du Château à Lorgues (Var).
- 2- La participation au concours est strictement réservée aux Traction Avant Citroën quel que soit leur type. Il est recommandé aux participants de revêtir une tenue d'époque.
- 3- Les véhicules devront être :
 - dans un état de présentation conforme à l'esprit de l'époque,
 - mécaniquement conformes à la législation en vigueur,
 - assurés individuellement.
- 4- Les organisateurs ne sont pas responsables des dégradations ou vols éventuels sur les véhicules lors de la manifestation.
- 5- La manifestation n'a pas de but commercial. Son objectif est de promouvoir la conservation des véhicules anciens.
- 6- Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement et les instructions des organisateurs visant à la compléter ou à y suppléer.
- 7- En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas de faute personnelle des participants.
- 8- Les demandes d'inscription seront examinées et éventuellement retenues à la discrétion des organisateurs. Elles seront closes sans préavis dès que seront atteints les quotas fixés par les organisateurs. Aucune réclamation ne sera admise.
- 9- La demande d'inscription sera obligatoirement accompagnée d'une déclaration du postulant indiquant souscrire totalement au présent règlement.
- 10- L'inscription sera validée à réception de la confirmation par l'organisation, qui y précisera les heures et modalités de présentation.
- 11- Les décisions du jury du concours sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.
- 12- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation notamment en cas d'insuffisance de participants ou toutes autres contraintes.